Mandement de Monseigneur l'Evêque de Québec.

JOSEPH OCTAVE PLESSIS,

Par la miséricorde de Dieu et la grace du St. Siège Apostolique, Evêque de Québec, &c, &c.

A tout le Clergé et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction.

VOUS avez partagé avec nous, NOS TRES CHERS FRERES, la douleur profonde dont nous avons été pénétré par la mort inattendue de Monseigneur PIERRE DENAUT notre commun Pasteur. Sa sollicitude paternelle, ses travaux Apostoliques, sa tendresse pour son Clergé et pour son peuple, le rendent digne de nos regrets les plus amers, et sa mémoire précieuse sera longtemps en bénédiction dans toutes les parties de cet immense Diocèse qu'il a visité jusqu'aux exrrémités les plus reculées avec un zèle sans exemple et à travers des dangers inconcevables.

SI le Ciel vous a enlevé un Pontife qui vous chérissoit, il nous semble avoir fait passer dans notre ame les sentimens de tendresse dont il étoit rempli pour vous. Nous vous portons déjà tous dans notre cœur, NOS TRES CHERS FRERES: la charité de J. C. nous presse en votre faveur: nous voudrions, comme S. Paul, vous livrer non seulement l'évangile, mais encore notre propre vie. Ce que le S. Apôtre souhaitoit à son cher disciple, nous vous le souhaitons à tous ; la grace, la paix, la miséricorde qui vient de Dieu le Père et de J. C. Notre Seigneur. Puisse cette paix de Dieu, qui surpasse tout sentiment, garder vos cœurs et vos esprits ; cette paix, cette joie sainte, fruits heureux de la demeure du St. Esprit dans les ames.

MAIS quelque sincères que soient les vœux que nous formons pour vous, NOS TRES CHERS FRERES, nous sommes bien éloigné de croire que vous retrouviez en nous les qualités rares qui ont rendu si cher à son troupeau le digne Pontife que vous regrettez. La Providence, en nous plaçant sur son siège, nous impose, avec le redoutable fardeau de l'Episcopat, la charge très pénible de le remplacer auprès de vous ; entreprise bien capable de nous faire succomber, si nous ne mettions notre confiance dans le Souverain Pasteur de nos ames, qui se plait à employer les instrumens les plus méprisables pour opérer les merveilles de sa grace. C'est de lui que nous attendons ce secours puissant dont nous sentons si justement la nécessité. Demandez le pour nous, tous ensemble, vous, peuple, et vous, surtout, prêtres du Seigneur: demandez le à la victime sainte qui est tous les jours entre vos mains et que vous immolez sur nos autels. Que le Pontife soit saint, NOS TRES CHERS FRERES, afin que les prêtres le soient aussi, et qu'ils puissent, de concert, servir de modèle au troupeau que le bon Pasteur confie à leur soin et dont il leur demandera compte.

A la juste douleur occasionnée par la mort de votre dernier Evêque a succédé dans vos esprits une inquiétude dont nous avons été témoin, relativement à la succession de l'Episcopat dans ce Diocèse. Vous avez craint que les circonstances du moment ne permissent pas de procéder à la nomination d'un Coadjuteur. Vous avez frémi à l'idée d'un délai qui pouvoit vous exposer à rester sans Evêque, dans le cas où il plairoit à Dieu de nous retirer du monde. Calmez vos inquiétudes, NOS TRES CHERS FRERES: nous sommes en état aujourd'hui de vous rassurer et de vous consoler, en vous apprenant que Dieu a inspiré au sage Administrateur de cette Province de nous accorder pour Coadjuteur, Messire BERNARD CLAUDE PANET, Prêtre respectable, que nous avons nommément demandé, et duquel nous espérons que Dieu se servira un jour pour adoucir la perte que vous venez de faire. Unissons nos voix pour rendre graces à Dieu d'une promotion qui doit rencontrer l'applaudissement général du Clergé et du peuple, et persuadez-vous plus que jamais que Dieu a encore des pensées de paix et de miséricorde sur cette portion de son Eglise.

LES sages réglemens de discipline que nous trouvons établis dans ce Diocèse, ne laissant rien à désirer de ce qui peut encourager le zèle des ecclésiastiques et procurer le salut des fidèles, nous nous faisons un devoir de les maintenir, flatté de rendre cet hommage à la mémoire des vénérables Evêques qui nous ont précédé et dont nous aurons toujours à cœur de suivre les traces.

A CES CAUSES, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

1°. Nous renouvellons et confirmons, en tant que de besoin, toutes les Ordonnances de nos illustres Prédécesseurs, avec les explications, modifications ou altérations qu'ils ont cru devoir y apporter, et qui ont été dûment signifiées soitpar leurs Mandemens ou par leurs Lettres Circulaires.

2°. Nous confirmons pareillement et renouvellons tous les pouvoirs extraordinaires donnés par écrit et non révoqués, soit aux Missionaires à raison de leur éloignement, soit aux Archiprêtres dans l'intérieur; recommandant à ces derniers de nous faire connoître, d'ici à un mois, les paroisses sur lesquelles s'étendent leurs pouvoirs, afin que nous puissions établir de nouveaux Archiprêtrés dans les lieux où il n'y en a pas, ou donner plus d'étendue à ceux qui existent.

3°. Nous renouvellons et confirmons aussi les pouvoirs accordés par nos Prédécesseurs ou par leurs Grands-Vicaires, soit de vive voix ou par écrit, pour la confession des Religieuses.

TOUS les jours de notre Episcopat seront dévoués à votre salut, NOS TRES CHERS FRERES, et pour le remplir dignement nous aurons aussi besoin tous les jours du secours de vos prieres: accordez-nous le particulièrement le vingt cinq Janvier qui est l'anniversaire de notre consécration.

SERA le présent Mandement lu en Chapitre dans toutes les Communautés Religieuses et publié (excepté les articles 2 et 3) au Prône de toutes les Eglises Paroissiales le premier Dimanche après qu'il ysera parvenu.

Donné à Québec sous notre Seing, le Sceau du Diocèse et le contre-Seing de notre Secrétaire le 1*er. Février,* 1806.

+ J. O. *Ev. de Québec.*

(L + S.)

Par Monseigneur,

J. B. Kelly, S. Diac. Sec.

Bon pour Copie.

J. B. Kelly, Diac. Secrt